

**Centre des Finances Publiques
44600 SAINT NAZAIRE**

DESCRIPTIF

Lot n°03 - DOUBLAGE CLOISON ISOLATION

SOMMAIRE

Lot n° 03 DOUBLAGE CLOISON ISOLATION3

03.1 GENERALITES..... 3

03.1.1 GENERALITES CLOISONS SECHES - PLAFONDS3

03.1.2 GENERALITES PLAFONDS SUSPENDUS4

03.1.3 GENERALITES DES MENUISERIES INTERIEURES.....5

03.2 NOTE GENERALE 8

03.2.1 NOTE PRELIMINAIRE SUR LE CONTENU DES PRIX8

03.2.2 SPECIFICATIONS DES PAREMENTS DES CLOISONS, DES CONTRE-CLOISONS ET DES GAINES TECHNIQUES8

03.2.3 NOTE SUR LA CLASSE DE CORROSIVITE8

03.2.4 NOTE SUR LES QUINCAILLERIES8

03.2.5 NOTE SUR LES OUVRAGES AMIANTES & PLOMB8

03.2.6 LOCAUX TEMOINS.....8

03.3 DESCRIPTION DES OUVRAGES..... 9

03.3.1 OUVRAGES EXISTANTS9

03.3.1.1 Démolition de cloisonnement y compris évacuation des gravois et raccords9

03.3.1.2 Démolition soignée de cloisonnement pour modification y compris évacuation des gravois et raccords.....9

03.3.1.3 Démolition soignée de cloisonnement y compris modification et adaptation9

03.3.1.4 Dépose plafonds existants pour modification y compris adaptation.....9

03.3.1.5 Dépose soignée de plinthes bois existantes10

03.3.1.6 Dépose et modification de tablette existante10

03.3.1.7 Démolition de revêtement mural scellé, compris tous raccords de parements10

03.3.2 DOUBLAGES CLOISONS.....10

03.3.2.1 Pare-air / Pare-vapeur avec non tissé en polypropylène, compris accessoires de fixation et tout système assurant la parfaite étanchéité10

03.3.2.2 Contre-cloison à parement simple ou multiple en plaques de plâtre sur ossature métallique rails et montants et isolation thermique en laine minérale11

03.3.2.3 Cloison de distribution à parements simples ou multiples en plaques de plâtre sur ossature métallique avec isolant11

03.3.2.4 Création de cloisonnement de gaine technique à parements simples et/ou multiples en plaques de plâtre sur ossature métallique avec isolant.....12

03.3.2.5 Création de banquette technique à parements simples et/ou multiples en plaques de plâtre sur ossature métallique avec isolant.....12

03.3.2.6 Gaine technique horizontal/soffite acoustique à parement en plaques de plâtre sur ossature métallique avec isolation12

03.3.3 ISOLATION.....13

03.3.3.1 Isolation thermique en rouleau de laine de verre nue posée sur plancher existant13

03.3.4 OUVRAGES DIVERS13

03.3.4.1 Dépose soignée de bloc porte bois interieur existant y compris évacuation des gravois et raccords.....13

03.3.4.2 Bloc-porte feu avec huisserie à recouvrement ou bâti en bois dur et porte à âme pleine à parements stratifiés.....13

03.3.4.3 Porte de placard de rangement avec huisserie bois et porte en panneau, compris ferrage13

03.3.4.4 Ensemble béquilles sur plaque en inox, serrures et butoir de porte14

03.3.4.5 Poignée de tirage.....14

03.3.4.6 Ferme porte hydraulique à glissière équipé de bras anti-vandalisme pour porte à un vantail14

03.3.4.7 Dépose soignée de l'aménagement de placards pour modification, y compris adaptation et repose14

03.3.4.8 Tablette d'appui de baie réalisée en bois dur14

03.3.4.9 Trappe de visite verticale feu et acoustique à parement brut, avec cadre en médium monobloc.....15

03.3.4.10 Traitement about de cloison contre menuiserie15

03.3.4.11 Plinthes en bois dur15

03.3.4.12 Cheminement techniques dans combles perdus	15
03.3.4.13 Dépose partielle et reprise de revêtement de sol souple à l'identique de l'existant	16

Lot n° 03 DOUBLAGE CLOISON ISOLATION

03.1 GENERALITES

03.1.1 GENERALITES CLOISONS SECHES - PLAFONDS

1 - TEXTES GENERAUX

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché réputés connus de l'entrepreneur et non rappelés dans le descriptif et conformément aux documents spécifiques (liste non exhaustive) :

- NF DTU 25.1 - Travaux de bâtiment - Enduits intérieurs en plâtre.
- NF DTU 25.41 - Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre (plaques à faces cartonnées intermédiaires).
- NF DTU 45.10 - Travaux de bâtiment - Isolation des combles par panneaux ou rouleaux en laines minérales manufacturées.
- NF DTU 45.11 - Travaux de bâtiment - Isolation thermique de combles par soufflage d'isolant en vrac (laines minérales ou ouate de cellulose).
- Cahier CSTB n°3567_V2 - Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs.

Ainsi que toutes les références normatives citées dans les différents documents.

2 - PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX

- Les carreaux de plâtre.

Les éléments préfabriqués à base de plâtre devront être en parfait état et stockés à l'abri de l'humidité sur une plate-forme calée. Les carreaux de plâtre seront de types différents (standard, alvéolé, hydrofugé, à parement haute dureté) en fonction des applications prévues et suivant les prescriptions du fabricant.

- Les cloisons sèches.

Les éléments préfabriqués devront avoir des contours en parfait état et être stockés à l'abri de l'humidité sur une plate-forme calée. Les plaques de plâtre seront de types différents (standard, à haute résistance au feu, incombustible, à parement haute dureté, avec pare-vapeur, hydrofugé), en fonction des applications prévues.

Les accessoires et produits de finition devront provenir du même fabricant que les éléments de cloison pour avoir un ouvrage parfaitement homogène et en conformité avec les avis techniques éventuels.

3 - PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE

Sauf indication contraire dans la description des ouvrages, les travaux objets du présent lot comprennent la fourniture et mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages prescrits.

La mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages du présent lot comprend la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution y compris platelages, échafaudages, nacelles, protections... permettant une intervention en toute sécurité.

Avant intervention l'entreprise s'assurera que les locaux sont hors d'eau et hors d'air.

L'entreprise effectuera le traçage complet de toutes les cloisons avant de commencer leurs exécutions. Le tracé sera matérialisé par 2 traits de cordeau représentant l'épaisseur de la cloison finie, y compris dépoussiérage préalable du sol. Le traçage sera effectué avant la pose des huisseries prévue au lot menuiserie.

Toutes erreurs de côtes seront signalées au Maître d'Œuvre avant le commencement des travaux.

La constitution minimale des cloisons et contre-cloisons sera conforme suivant le type des locaux dans lesquelles elles se trouvent afin d'assurer la résistance aux chocs des ouvrages verticaux conformément à l'article 5.2 du DTU 25.41 P1-1.

Tous les éléments (taquets bois, rails supplémentaires, ...) nécessaires à la fixation des appareils sanitaires, des appareils de chauffage, des appareils électriques ou de tout autre ouvrage nécessitant un renforcement des cloisons seront fournis et posés par le titulaire du présent lot, conformément aux plans fournis par les lots concernés.

Tous les éléments de renfort nécessaires à la fixation des ouvrages suspendus ou de tout autre ouvrage nécessitant un renforcement des plafonds seront fournis et posés par le titulaire du présent lot, aux plans fournis par les lots concernés.

Les ouvrages de structures, autres que ceux prévus aux autres lots, nécessaires pour recevoir les ossatures des ouvrages verticaux (cloisons sous bac acier, ...) et les suspentes des ouvrages horizontaux et inclinés seront fournis et mis en œuvre par le titulaire du

présent lot.

La mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages du présent lot comprend la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution y compris platelages, échafaudage, nacelles, protections... permettant une intervention en toute sécurité.

Toutes les réservations et adaptations d'ossature (passage de gaines, ...) seront réalisées par le présent lot.

Tous les trous nécessaires pour le passage des gaines électriques seront réalisés par le présent lot.

Y compris toutes découpes pour le passage des tuyauteries, gaines, VMC, luminaires, ...

Les ouvrages intégreront tous les produits et accessoires tels que semelle résiliente, colle, bandes à joints, renforts d'angle, enduit de lissage, étanchéité en pied d'ouvrage des cloisons hydrofuges en locaux humides, renforcement d'ossature au droit des appareils, équipements et mobiliers à fixer sur cloisons.

Des joints de fractionnement et de dilatation seront réalisés à l'aide de profilé spécial de dilatation.

La mise en œuvre sera conforme aux recommandations ou avis technique du fabricant.

Lorsque les données sismiques du projet imposent la prise en compte du séisme pour le dimensionnement des éléments non structuraux, l'entreprise devra justifier le dimensionnement des ouvrages du présent lot conformément aux dispositions du CCTC - Cahier des Clauses Techniques Communes.

Dans le cas de dépassement des tolérances de flèche de plancher/support suivant le §5.4 du DTU 25.41, l'entreprise devra prévoir les dispositions particulières de désolidarisation de cloison conformément au §6.3.8 du DTU 25.41.

L'ensemble des cloisons nécessitant un coupe-feu ou suivant recommandations acoustiques seront mises toutes hauteurs sous plancher béton, sous couverture ou sous plafond coupe-feu.

Les joints et les liaisons avec la structure seront réalisés en 3 passes d'enduit y compris bandes nécessaires.

Les calfeutrements et joints complémentaires d'étanchéité à l'air et de parfaite finition de l'ouvrage seront réalisés par le titulaire du présent lot.

Le parement sera livré fini, prêt à recevoir les travaux de peinture ou de revêtement.

Les ouvrages présentant des joints fissurés, des bandes non adhésives ou des trous mal rebouchés seront repris par le présent lot ou à défaut à sa charge.

Le parement en plaques de plâtre des cloisons et retombées de plafond passera devant les éléments de structure BA (poutres, têtes de voiles...) afin de permettre la continuité du support suivant les cas, y compris toutes sujétions de fixation et/ou de collage.

03.1.2 GENERALITES PLAFONDS SUSPENDUS

1 - TEXTES GENERAUX

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché réputés connus de l'entrepreneur et non rappelés dans le descriptif et conformément aux documents spécifiques (liste non exhaustive) :

- DTU 58.1 : Plafonds suspendus modulaires.

Ainsi que toutes les références normatives citées dans les différents documents.

2 - PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX

Les matériaux devront correspondre aux spécifications exigées pour les locaux aménagés (plafonds stables au feu, locaux humides, hôpitaux...).

Le stockage et la manutention seront exclusivement à la charge de l'entreprise.

Les matériaux seront entreposés au sec et manipulés avec soin.

L'entrepreneur devra s'assurer, lors de la livraison des revêtements, que la nuance et l'aspect sont identiques pour un même coloris et ceci pour chaque pièce.

3 - PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE

Sauf indication contraire dans la description des ouvrages, les travaux objets du présent lot comprennent la fourniture et mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages prescrits.

La mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages du présent lot comprend la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution y compris platelages, échafaudages, nacelles, protections... permettant une intervention en toute sécurité.

Lorsque les données sismiques du projet imposent la prise en compte du séisme pour le dimensionnement des éléments non structuraux, l'entreprise devra justifier le dimensionnement des ouvrages du présent lot conformément aux dispositions du CCTC - Cahier des Clauses Techniques Communes.

L'entreprise devra s'assurer avant la pose des plafonds à base de fibres minérales ou autres que la température et le degré d'humidité des locaux sont conformes.

L'entreprise établira un plan de calepinage pour les différents types de plafond, ce plan sera établi dès le début des travaux et sera soumis à l'acceptation du Maître d'Œuvre.

La pose des plafonds suspendus comprend toutes les suspentes et tiges filetées nécessaires pour la fixation sur la structure avec protection antirouille.

L'entreprise aura également à sa charge toutes les découpes pour luminaires, spots, bouches (éléments à la charge des lots Génie Climatique, Électricité, ...) à exécuter suivant les plans fournis par les lots intéressés.

L'entreprise aura également à sa charge l'exécution du joint complémentaire au pourtour des cornières de rive réalisé à l'aide de joint acrylique y compris fond de joint nécessaire.

La mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages du présent lot comprend la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution y compris platelages, échafaudage, nacelles, protections... permettant une intervention en toute sécurité.

L'entreprise devra réaliser un plan d'exécution des fixations des faux plafonds qui sera validé par la maîtrise d'œuvre.

L'entreprise devra fournir avant la réception des travaux tous les documents et procès-verbaux attestant du classement et de la stabilité au feu des plafonds mis en œuvre.

03.1.3 GENERALITES DES MENUISERIES INTERIEURES

1 - TEXTES GENERAUX

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché réputés connus de l'entrepreneur et non rappelés dans le descriptif et conformément aux documents spécifiques (liste non exhaustive) :

- DTU - NF DTU (Documents Techniques Unifiés) :
 - * DTU 36.2 : Menuiseries intérieures en bois.
- Règles et recommandations professionnelles relatives au présent lot

Ainsi que toutes les références normatives citées dans les différents documents.

2 - PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX

L'entrepreneur devra être à même de justifier au Maître d'Œuvre la provenance des matériaux mis en œuvre.

- Soit par bulletins de livraison ou de garantie authentique.
- Soit par des factures ayant trait à ces fournitures.
- Soit par des estampilles ou marque sur les matériaux (quincaillerie, portes, etc.).

Les matériaux entrant dans la composition des ouvrages sont proposés par l'entreprise en conformité avec les performances techniques et aux critères esthétiques décrits dans le présent document et dans les plans.

L'entreprise assure la compatibilité de tous les matériaux et produits employés pour l'exécution des travaux, entre eux, avec leurs supports, les matériaux de calfeutrement, les joints et les produits de protection.

Les matériaux seront parfaitement secs et sains, de droit fil, sans aubier, nœuds vicieux, gerçures, roulures ou autres défauts.

Seuls les très petits nœuds sains seront tolérés (plus grande dimension inférieure à 2 cm, 2 nœuds par mètre courant).

La bonne tenue des ouvrages étant fonction de la siccité des bois ayant servis à leur fabrication, il est indispensable de mettre en œuvre des bois ayant atteint leur équilibre hygrométrique dans leur milieu ambiant.

Le pourcentage d'humidité sera déterminé dans les conditions du tableau 1 du DTU 36.2 P1-1 et ne devra pas dépasser 14 %.

L'entrepreneur est responsable des défauts et des conséquences des traitements et de la dessiccation des bois. Il restera seul garant envers le Maître d'Ouvrage des conséquences de contamination dont les bois pourraient contenir les germes au moment de leur mise en œuvre.

Les bois doivent être aptes à l'emploi dans la classe de risque définie par la réglementation. Si l'essence choisie est jugée durable dans la classe considérée, conformément à la réglementation, le traitement n'est pas nécessaire.

Les bois employés répondront aux Normes Françaises (résineux, bois durs, contreplaqués, etc.).

Les bois exotiques sont proscrits au maximum sauf impossibilité technique.

Respect notamment de l'arrêté du 2 juin 2003 concernant l'interdiction d'emploi de substances dangereuses pour le traitement des bois.

Les bois utilisés devront avoir subi un traitement les mettant à l'abri des attaques de tous les insectes ou champignons et, plus particulièrement, les parties de menuiserie en contact direct avec la maçonnerie.

Le traitement des bois sera garanti par certificat.

Les produits employés ne devront pas produire de désordre aux peintures ou vernis de revêtements et devront être hydrofuges et

assurer en même temps :

- La stabilisation du bois en profondeur.
- Le dégraissage des bois gras.
- Le traitement insecticide et fongicide.

Pour la quincaillerie nécessaire au ferrage des menuiseries, les fournitures et travaux devront être conformes aux normes du R.E.E.F dans tous les cas où cela sera possible.

Toutes les fournitures entrant dans cette catégorie devront porter l'estampille NF Article de quincaillerie.

Toutes les quincailleries spéciales non définies par les normes françaises et dont l'usage est rendu nécessaire par le ferrage de certains ouvrages décrits ci-après devront être de première qualité et en provenance des maisons spécialisées notoirement connues pour leur bonne qualité.

Les articles de quincaillerie devront correspondre aux nécessités du travail à exécuter et être proportionnés au poids et à l'usage des ouvrages.

Toutes poignées utiles pour la manutention seront prévues.

Les isolants utilisés bénéficieront d'un certificat ACERMI en cours de validité.

Les produits de construction doivent avant tout répondre aux critères techniques précisés au présent descriptif auxquels la part environnementale vient s'ajouter.

Les matériaux devront être choisis pour être les plus respectueux de l'environnement et, à minima, respecter les points suivants, hors contre-indication technique :

- En cas de traitement, il sera effectué avec des produits en phase aqueuse portant le label CTB-P+ réservé à la certification des produits. La certification CTB A+ des entreprises de traitement du bois justifie de l'utilisation de produits certifiés CTB-P+.
- Être étiquetés A ou A+, niveaux d'émission en polluants volatils de tous les nouveaux produits de construction et de décoration
- Les panneaux de bois posséderont les classes suivantes :
 - * panneaux de contreplaqué de classe A, selon la norme NF EN 1804
 - * panneaux de particules de classe 1, selon la norme NF EN 312
 - * panneaux de fibres de classe A, selon la NF EN 622-1.
 - * panneaux en agglomérés bois de classe 1, selon la norme NF EN 717-2
- Les colles devront être en phase aqueuse à très faible émission de composés organiques volatils et de classe EC 1 ou EC1 + (EMICODE)
- Les peintures, vernis et lasures utilisés seront certifiés par un label environnemental : NF Environnement ou Écolabel européen
- La provenance des bois sera justifiée par la production d'un label garantissant que les bois proviennent d'exploitations durablement gérées (uniquement label FSC ou PEFC).

3 - PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE

Sauf indication contraire dans la description des ouvrages, les travaux objets du présent lot comprennent la fourniture et mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages prescrits, incluant matériaux, matériels, accessoires, quincailleries et fixations nécessaires au parfait achèvement des travaux.

La mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages du présent lot comprend la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution y compris platelages, échafaudages, nacelles, protections... permettant une intervention en toute sécurité.

Tous les ouvrages de menuiserie devront être exécutés selon les règles de l'art.

La mise en œuvre des ouvrages se fait conformément au cahier des charges des produits employés et aux diverses réglementations en vigueur.

L'entreprise s'assure que les conditions hygrométriques de l'air ambiant lui permettent la pose de ses ouvrages.

Tous les plans d'exécution seront établis en temps utile et soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre.

Dès le début du chantier; l'entreprise devra indiquer les réservations à prévoir par rapport aux côtes finies pour la pose de ses ouvrages.

L'entrepreneur devra le détalonnage des portes suivant demandes des lots techniques. Ce détalonnage ne devra en aucun cas altérer les performances feu et/ou acoustique du bloc-porte.

En attendant leur mise en place, les ouvrages de menuiserie seront entreposés aux frais et risques de l'entrepreneur, à l'abri de l'humidité et dans des conditions telles que leur qualité ne risque pas d'en être affectée.

Les sections et autres dimensions des divers éléments des ouvrages seront calculées pour résister à un usage correspondant à celui auquel elles sont destinées, de façon à éviter les flexions, gauchissements, voilages, dus à des excès de charge.

Les sections et épaisseurs des matériaux indiqués dans le CCTP doivent être considérées comme des minimas. Si l'entrepreneur estime qu'elles sont insuffisantes à la bonne tenue des ouvrages, il devra les augmenter, après accord de l'architecte, et en tenir compte dans l'établissement de son offre qui ne pourra de ce fait subir d'augmentation. Les épaisseurs et dimensions des profilés et autres éléments constitutifs doivent être déterminés par l'entreprise en fonction des dessins et schémas de détails du Maître d'œuvre, en tenant compte de la nature de l'ouvrage, de manière à assurer et garantir dans tous les cas, une parfaite rigidité et une résistance suffisante compte tenu des efforts qu'il aura à subir du fait de sa fonction, de son utilisation, des effets du vent, etc.

Tous les articles de quincaillerie seront mis en place, y compris entailles nécessaires.

La hauteur des serrures sera identique pour tous les ouvrants et devra permettre une manœuvre aisée et conforme aux règles en vigueur en terme d'accessibilité aux personnes handicapées.

Toutes les pattes à scellement et vis de fixation seront posées de façon à ne pas rester apparentes.
Le fonctionnement des serrures sera vérifié et huilé ainsi que les paumelles, après passage du peintre.

Les parties mobiles, vantaux de portes, châssis..., devront se mouvoir sans difficultés et joindre entre elles ou avec les parties fixes, avec un jeu calculé pour ne pas excéder avant peinture 1,5 mm une fois le bois stabilisé au degré d'humidité du milieu d'utilisation.

Tous les jeux et entretiens sont dus jusqu'à la réception et les raccords de peinture nécessaires seront à la charge du présent lot.

L'entrepreneur sera responsable de la bonne exécution des collages et tout joint non collé sera repris.

L'ensemble des ouvrages bois du présent lot destinés à recevoir une finition peinture, lasure ou vernis devront être parfaitement rabotés et poncés conformément aux exigences du DTU 59.1 ne nécessitant aucune autre préparation que celles prévues au lot Peinture.

L'entrepreneur de menuiserie devra protéger les arêtes de tous ses ouvrages contre les épaufrures, coups, etc. En tout cas, il en fera son affaire avec les autres entrepreneurs et ceci jusqu'à la réception.

Les portes ou leur encadrement ainsi que leur dispositifs de manoeuvre devront présenter un contraste visuel par rapport à leur environnement.

Lorsque les données sismiques du projet imposent la prise en compte du séisme pour le dimensionnement des éléments non structuraux, l'entreprise devra justifier le dimensionnement des ouvrages du présent lot conformément aux dispositions du CCTC - Cahier des Clauses Techniques Communes.

03.2 NOTE GENERALE

03.2.1 NOTE PRELIMINAIRE SUR LE CONTENU DES PRIX

Les prix du marché sont réputés comprendre les dépenses communes et installations de chantier ainsi que l'ensemble des prescriptions décrites dans les pièces contractuelles du marché listées au CCAP.

03.2.2 SPECIFICATIONS DES PAREMENTS DES CLOISONS, DES CONTRE-CLOISONS ET DES GAINES TECHNIQUES

Les parements des cloisons, contre-cloisons et gaines techniques (horizontales et/ou verticales) sont prévus en plaques de plâtre standard A2-S1,d0 (M0) sauf spécifications contraires dans la description des ouvrages ou spécifications suivantes :

- * En parement des gaines techniques (verticales et/ou horizontales) selon les exigences des articles C031 et C032 et/ou code du travail.
- Parement en plaques de plâtre hydrofugées H1 et sur toute la hauteur des locaux EB+ privatifs et EB+ collectifs dans les locaux sanitaires La mise en œuvre de ces plaques seront conformes aux préconisations et/ou avis techniques du fabricant y compris produits de jointoiement hydrofugés. Dans les locaux humides classés EB+ Collectifs, dans le cas de cloisons à parements multiples, l'ensemble des plaques du même parement doivent être hydrofugées.

Les plaques mises en œuvre ne devront pas altérer les performances coupe-feu et acoustiques des cloisons.

03.2.3 NOTE SUR LA CLASSE DE CORROSIVITE

L'ensemble des ouvrages mis en œuvre du présent lot devront être adaptés pour des locaux avec une exposition à l'humidité suivant le DTU 58.1 :

Classe d'ambiance	Locaux
A	Ensemble des locaux hormis ceux des classes B et C
B	Sanitaires individuels

03.2.4 NOTE SUR LES QUINCAILLERIES

Caractéristiques techniques minimales des bécilles, suivant norme EN 1906 :

- Catégorie d'utilisation : Grade 2.
- Cycles d'essai - Endurance : Grade 6.
- Résistance à la corrosion en intérieur : Grade 1.

Caractéristiques techniques minimales des paumelles, compris éléments de fixations, suivant norme NF EN 1935 "Quincaillerie pour le bâtiment - Charnières axe simple - Prescriptions et méthodes d'essai" :

- Classe d'utilisation : 3, fréquence élevée d'utilisation par grand public peu précautionneux.
- Endurance : Classe 7, 200 000 cycles.
- Résistance au feu : Homologué pour utilisation sur porte pare-flamme suivant nécessité.
- Résistance à la corrosion : Adapté à l'hygrométrie des locaux.

03.2.5 NOTE SUR LES OUVRAGES AMIANTES & PLOMB

Suite aux diagnostics de repérage sur la présence d'amiante, il a été identifié des matériaux amiantés et plomb.

L'entreprise devra prendre connaissance de l'ensemble des rapports de repérage d'amiante et plomb joint au dossier de consultation afin d'identifier les ouvrages amiantés et concernés par les travaux.

Il est rappelé que des investigations complémentaires ont été demandées, et des diagnostics complémentaires seront transmis ultérieurement.

Les entreprises intervenants sur site devront obligatoirement être formées et posséder les compétences, certifications et habilitations leurs permettant de réaliser des travaux en sous-section 4, et leur permettant ainsi d'intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés.

Il est considéré que les travaux et toutes prestations inhérentes à ceux-ci dans le bâtiment Avenue du Général de Gaulle, seront réalisés en présence d'ouvrages amiantés avec interventions sous section 4.

Se reporter aux prescriptions communes

03.2.6 LOCAUX TEMOINS

Au début du chantier, dans le délai fixé au calendrier prévisionnel des travaux, l'entrepreneur devra la réalisation des ouvrages faisant partie de son marché et nécessaire à la réalisation des bureaux témoins dont la liste figure à l'article 11 du CCTC.

03.3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

03.3.1 OUVRAGES EXISTANTS

03.3.1.1 Démolition de cloisonnement y compris évacuation des gravois et raccords

Démolition de cloisons comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés
- Echafaudages nécessaires
- Démolition de cloisons y compris les chassiss, bloc-portes, plinthes, rayonnages, faïence etc... intégrés dans ces ouvrages et descellement de tous les ouvrages de fixation
- Chargement des gravois et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant, ces raccords seront réalisés sur une largeur complémentaire de 0.20 de chaque coté des cloisons démolies, y compris complément de démolition, ceci pour mieux rattraper les différences de niveau existant de chaque coté des cloisons. Ces raccords concernent les enduits platre, les enduits ciments.

Localisation :

Pour l'ensemble des cloisons de distribution non conservées dans combles

03.3.1.2 Démolition soignée de cloisonnement pour modification y compris évacuation des gravois et raccords

Démolition de cloisons comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés
- Echafaudages nécessaires
- Démolition soignée de cloisons y compris plinthes, faïence, blocs portes, etc... intégrés dans ces ouvrages et descellement de tous les ouvrages de fixation
- Chargement des gravois et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords de cloisons avec adaptation entre les ouvrages créés et les ouvrages conservés à l'identique de l'existant pour une parfaite finition. Ces raccords seront réalisés sur une largeur complémentaire de 0.20 de chaque coté des cloisons démolies, y compris complément de démolition, ceci pour mieux rattraper les différences de niveau existant de chaque coté des cloisons.

Localisation :

Bâtiment De Gaulle :

- R+2 et R+3 au droit des gaines verticales à créer (entre gaine future et dégt)

Bâtiment Bretagne :

- R+1 à R+3 entre circulations et sanitaires

03.3.1.3 Démolition soignée de cloisonnement y compris modification et adaptation

Démolition de cloisons y compris modification et adaptation comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés
- Echafaudages nécessaires
- Démolition soignée pour modification de cloisons y compris plinthes, ... intégrés dans ces ouvrages et descellement de tous les ouvrages de fixation
- Chargement des gravois et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Reprise de cloison à l'identique de l'existant avec adaptation et raccords avec les ouvrages existants et la porte à remplacer
- Réalisation des raccords de cloisons avec adaptation entre les ouvrages créés et les ouvrages conservés à l'identique de l'existant pour une parfaite finition.

Localisation :

Bâtiment De Gaulle :

- R2 au droit du doublage à créer au droit du placard du bureau 255 pour modification de la porte

Bâtiment Bretagne :

- R1 au droit de l'allège existante du bureau 101 pour gaine à créer jusqu'à la façade

- R4 au droit de l'allège existante du bureau 400 pour gaine verticale à créer jusqu'à la façade

03.3.1.4 Dépose plafonds existants pour modification y compris adaptation

Travaux comprenant, pour permettre l'adaptation de nouvelles cloisons et doublage .. :

La dépose de plafonds en plaques de plâtre comprenant :

- La protection des ouvrages existants conservés par tous moyens appropriés, y compris dépose en fin de travaux.

- La dépose partielle du plafond, de l'ossature support et de l'isolant y compris ouvrages incorporés (retombées, caissons, ...) et descellement de tous les ouvrages de fixation.
- Descente, sortie, chargement et évacuation des gravois.

La reprise de plafond en plaques de plâtre comprenant :

- Ossature métallique réalisée en fourrures ou en montants en acier galvanisé, fixée au support par l'intermédiaire de suspentes, avec accessoires de fixation y compris l'adaptation et la modification de l'ossature existante suivant la nouvelle configuration des locaux avec reprises de fixation et de finition à l'identique de l'existant.
- Un parement simple en plaques de plâtre standards de 13 mm d'épaisseur vissées sur l'ossature.
- Produits de finition (bandes à joint, renforts d'angle, enduit de lissage, ...).
- La descente, le chargement et l'évacuation des gravois dans décharge spécialisée y compris tri sélectif.
- La réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant (à l'exception des travaux de finition)

Localisation :

Bâtiment De Gaulle :

- R2 dans plafond du placard du bureau 255 au droit du doublage à créer

03.3.1.5 Dépose soignée de plinthes bois existantes

Travaux comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés.
- Dépose soignée de plinthes existantes y compris découpes soignées au droit des ouvrages conservés
- Descente, sortie, chargement et évacuation des gravois.

Localisation :

Sur les parois existantes au droit des doublage à créer sur la façade avenue du Général de Gaulle au :

- Rdc dans cabinet médical

- R+1 à R+3 dans l'ensemble des locaux

Au droit des gaines et banquettes techniques à créer

03.3.1.6 Dépose et modification de tablette existante

Comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés.
- Dépose soignée de la tablette existante pour modification et adaptation
- Modification et repose de la tablette y compris toutes prestations de finition
- Descente, sortie, chargement et évacuation des gravois.

Localisation :

Bâtiment Bretagne :

- R1 dans bureau 101 pour la tablette à modifier au droit de la gaine à créer

- R4 dans bureau 400 pour la tablette à modifier au droit de la gaine verticale à créer

03.3.1.7 Démolition de revêtement mural scellé, compris tous raccords de parements

Dépose soignée de revêtement mural scellé (faïence, ...) comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés
- Dépose de revêtement mural scellé, avec soin pour ne pas détériorer le support, y compris tous les ouvrages intégrés (cadres, grilles et baguettes ...), et piquage des parties dégradées
- Chargement des gravois et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords en enduit sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant, à l'exclusion de toute finition de peinture, carrelage, plinthe ...

Localisation :

Bâtiment Bretagne : R1 à R3 dans sanitaires pour la faïence existante au droit des vidoirs et dans l'emprise des cloisons à créer

03.3.2 DOUBLAGES CLOISONS

03.3.2.1 Pare-air / Pare-vapeur avec non tissé en polypropylène, compris accessoires de fixation et tout système assurant la parfaite étanchéité

Pare-air / Pare-vapeur constitué d'une association d'un non tissé en polypropylène, d'une armature et d'une enduction translucide limitant la diffusion de la vapeur d'eau, compris accessoires de fixation pour tous les points singuliers (raccordement des lès, au droit des percements, etc....) assurant la parfaite étanchéité à l'air et à la vapeur.

Y compris adhésif (largeur mini 38 mm) pour membrane pare vapeur double face compatible avec le pare vapeur et positionnées entre la membrane et l'ossature métallique du doublage.

La pose se fera sur l'isolation et dans tous les cas le Pare-air / Pare-vapeur devra être continue et devra se raccorder en périphérie sur des éléments en béton armé, menuiseries, ... et contre les éléments assurant l'étanchéité horizontale.

Mise en œuvre suivant avis technique et recommandation du fabricant et permettant la mise en œuvre des gaines électriques.

Caractéristiques :

- Épaisseur totale : 0.03 mm.
- Valeur Sd : > 18 m.

Localisation :

Au droit des doublage y compris traitement des faibles largeurs, sur la façade avenue du Général de Gaulle :
- Rdc dans cabinet médical
- R+1 à R+3 dans l'ensemble des locaux

03.3.2.2 Contre-cloison à parement simple ou multiple en plaques de plâtre sur ossature métallique rails et montants et isolation thermique en laine minérale

Comprenant :

- Une ossature métallique constituée de rails et montants en acier galvanisé simples ou doublés dos à dos et de largeur adaptée à la hauteur du doublage à réaliser.
- Une isolation thermique réalisée en panneaux semi-rigides de laine de verre revêtue d'un pare vapeur ou nue, y compris toutes coupes.
- Cette isolation sera mise en œuvre :
 - * Répartie en 2 couches, l'une à l'arrière des montants y compris fixations mécanique dans la maçonnerie au travers du doublage existant y compris tous travaux nécessaires, et l'autre entre les montants d'ossature.
- Un parement en plaques de plâtre vissées sur l'ossature, de qualité adaptée selon la note ci-avant du présent descriptif "SPECIFICATIONS DES PAREMENTS DES CLOISONS, DES CONTRE-CLOISONS ET DES GAINES TECHNIQUES".
- Étiquetage sanitaire : A+.

Caractéristiques des isolants :

- Epr totale mini : 160 mm
 - * Isolation nue :
- Réaction au feu :
 - * Isolation nue : A1.
- L'isolant bénéficiera d'un certificat ACERMI en cours de validité.

P.M. : l'entreprise devra la découpe soignée au préalable et dépose des revêtements de sols souples sous l'emprise du doublage à créer.

03.3.2.2.1 CC00 - A parement simple en plaques de plâtre de 18 mm d'épr - Avec isolation en 2 couches avec Rmini total = 5.00 m².K/W

Localisation :

Pour doublage y compris habillage des faibles largeur (tableaux, partie haute, tablettes, ...) sur la façade avenue du Général de Gaulle :
- Rdc dans cabinet médical
- R+1 à R+3 dans l'ensemble des locaux

03.3.2.3 Cloison de distribution à parements simples ou multiples en plaques de plâtre sur ossature métallique avec isolant

Comprenant :

- Une ossature métallique réalisée par rails et montants en acier galvanisé avec renforcement acoustique suivant le type de cloison. Les montants seront simples ou doublés dos à dos implantés à entraxe selon les hauteurs à réaliser.
- Des parements en plaques de plâtre vissées sur l'ossature.
- Une isolation acoustique.

03.3.2.3.1 CL00 - Cloison de type 98/48

Caractéristiques :

- Épaisseur totale de cloison : 98 mm.
- Isolation : en laine de verre en panneaux semi-rigides.
- Parements : doubles en plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur, de qualité adaptée selon la note ci-avant du présent descriptif "SPECIFICATIONS DES PAREMENTS DES CLOISONS, DES CONTRE-CLOISONS ET DES GAINES TECHNIQUES".
- Isolation acoustique : $R_a \geq 47$ dB.
- Protection au feu : EI60 (CF 1h).

Localisation :

Bâtiment Bretagne :
- au R+1 pour paroi de gaine perpendiculaire à la façade.
- du R+1 au R+3 entre gaine technique, dégt / sanitaires y compris raccords avec l'existant

03.3.2.4 Création de cloisonnement de gaine technique à parements simples et/ou multiples en plaques de

plâtre sur ossature métallique avec isolant

Comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés.
- Création de cloisonnement de gaine technique :
 - * Une ossature métallique réalisée par rails et montants en acier galvanisé avec renforcement acoustique suivant le type de cloison. Les montants seront simples ou doublés dos à dos implantés à entraxe selon les hauteurs à réaliser.
 - * Des parements en plaques de plâtre vissées sur l'ossature.
 - * Une isolation acoustique.
- Compris toutes coupes, ajustages au sol et fixations suivant support
- Joint d'étanchéité entre sol et plinthe.
- Descente, sortie, chargement et évacuation des gravois.

Finition à la charge du Lot Peinture.

P.M. : les percements de plancher sont à la charge du lot Chauffage Ventilation

03.3.2.4.1 Gainé technique verticale avec parement double extérieur en plaques de plâtre

Caractéristiques :

- Isolation : en laine de verre en panneaux semi-rigides.
- Parement extérieur : double en plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur, de qualité adaptée selon la note ci-avant du présent descriptif "SPECIFICATIONS DES PAREMENTS DES CLOISONS, DES CONTRE-CLOISONS ET DES GAINES TECHNIQUES".
- Étiquetage sanitaire : A+.
- Affaiblissement acoustique : $R_a \geq 35$ dB.
- Perte par insertion aux bruits aériens : $\Delta L_{an} \geq 36$ dB (A).
- Degré coupe-feu de traversée : EI 30 o->i.
- Degré coupe-feu de paroi : EI 30 i->o.

Localisation :

Pour les gaines techniques à créer pour le passage des gaines verticales de ventilation

03.3.2.5 Création de banquette technique à parements simples et/ou multiples en plaques de plâtre sur ossature métallique avec isolant

Comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés.
- Création d'une banquette technique :
 - * Une ossature métallique réalisée par rails et montants en acier galvanisé. Les montants seront simples ou doublés dos à dos implantés à entraxe selon dimensions des ouvrages.
 - * Un parement vertical constitué de deux plaque de plâtre de 13 mm d'épr, vissées sur l'ossature.
 - * Une isolation acoustique.
- Compris toutes coupes, ajustages au sol et fixations suivant support
- Joint d'étanchéité entre sol et plinthe.
- Descente, sortie, chargement et évacuation des gravois.

Finition à la charge du Lot Peinture.

P.M. : la tablette horizontale est décrite distinctement au présent lot

03.3.2.5.1 Banquette technique avec parement double extérieur en plaques de plâtre

Localisation :

Bâtiment Bretagne au R+4 en façade sur toute la longueur des bureaux

03.3.2.6 Gainé technique horizontal/soffite acoustique à parement en plaques de plâtre sur ossature métallique avec isolation

Comprenant :

- Une ossature en profils métalliques en acier galvanisé, y compris coupes et fixations.
- Une isolation acoustique en laine de verre en panneaux semi-rigides.
- Un parement en plaques de plâtre standards ou spéciales feu, vissées sur l'ossature.

03.3.2.6.1 De 0.55 x 0.40 m (2 faces)

Localisation :

Bâtiment Bretagne R4 depuis le dégagement jusqu'à la façade le long du mur refend dans bureau 400

03.3.2.6.2 De 0.90 x 0.25 m (3 faces)

Localisation :

Bâtiment Bretagne R4 dans dégt entre bureaux 415 et 420

03.3.3 ISOLATION

03.3.3.1 Isolation thermique en rouleau de laine de verre nue posée sur plancher existant

Comprenant :

- Nettoyage du plancher avant mise en oeuvre de l'isolation
- Isolation thermique réalisée en rouleaux de laine de verre nue, y compris toutes coupes.
- Cette isolation sera posée sur le plancher béton existant.

Caractéristiques des isolants :

- Marque proposée : Knauf insulation ou équivalent
- Réaction au feu : A1.
- Certificat ACERMI.

03.3.3.1.1 Isolation avec R mini = 7,40 m2.K/W de 260 mm d'épaisseur maximum

Localisation :

Suivant plan de repérage des combles sur plancher béton existant

03.3.4 OUVRAGES DIVERS

03.3.4.1 Dépose soignée de bloc porte bois interieur existant y compris évacuation des gravois et raccords

Dépose soignée sans réemploi de blocs portes de placards intérieurs comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés
- Dépose des blocs portes y compris cadre dormant et descellement de tous les ouvrages de finition
- Descente des gravois, chargement et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

P.M. : le vantail adjacent avec dormant est prévu conservé

Localisation :

R+2 du bâtiment De Gaulle pour un placard du bureau 255

03.3.4.2 Bloc-porte feu avec huisserie à recouvrement ou bâti en bois dur et porte à âme pleine à parements stratifiés

Bloc-porte feu comprenant :

- Une huisserie à recouvrement en bois dur, y compris pattes et vis de fixation en nombre suffisant. Les huisseries seront dimensionnées suivant l'épaisseur de la cloison.
- Une porte à un vantail à âme pleine à rive droite avec cadre périphérique en bois dur et parements stratifiés 8/10ème (teinte et motif à l'identique de l'existant), y compris fiches réglables en acier inoxydable adaptées au poids de la porte et en nombre suffisant,
- Tous joints gonflants et protections nécessaires au classement au feu exigé.

Le ferrage est décrit séparément.

L'entreprise fournira les procès-verbaux d'essai correspondants au classement de résistance au feu demandé.

Caractéristiques techniques

- Résistance au feu :
- * E30

03.3.4.2.1 Avec résistance au feu E30

03.3.4.2.1.1 A 1 vantail de 0.93 x H 2.04 m avec huisserie à recouvrement pour paroi de 100 mm d'épr.

Localisation :

Bâtiment Bretagne du R+1 au R+3 pour les portes des sanitaires PMR

03.3.4.3 Porte de placard de rangement avec huisserie bois et porte en panneau, compris ferrage

Les blocs portes de placards de rangement seront constitués de :

- une huisserie en bois exotique dur à recouvrement
- une porte à 1 vantail en panneaux de particules de 22 mm d'épr mini avec plaquage stratifié sur les deux faces avec chants pvc
- un ferrage comprenant :
 - * 3 paumelles par vantail
 - * 2 loqueteaux magnétiques par vantail
 - * 1 bouton de tirage en aluminium brossé par vantail
 - * 1 butoir de porte en aluminium brossé avec fixations

P.M. : la dimension sera à adapté en fonction des ouvrages existants conservés

03.3.4.3.1 De 0.80 x 2.04 ml ht à 1 vtl dans cloison existante

Localisation :

R+2 du bâtiment avenue du Général de Gaulle pour le placard du bureau 255

03.3.4.4 Ensemble béquilles sur plaque en inox, serrures et butoir de porte

Ensembles composés de :

- Deux béquilles allongée en inox brossé en "U" de 19 mm de diamètre, de 175 mm mini de long et de 72 mm de profondeur sur grandes plaques à visser de à fixations sous construction inox équipée d'un ressort de rappel conforme aux NOTES SUR LES QUINCAILLERIES.
 - * Bouton de condamnation avec voyant pour WC.
- Un ferrage à serrure certifiée NF avec suivant les cas :
 - * Une serrure à larder à bec de cane à condamnation réversible avec bouton de décondamnation et voyant rouge / vert, à têtère en acier laitoné.
- Pour chaque vantail, un butoir de porte mural ou en sol (au choix de l'architecte) adapté au poids de l'ouvrant à fixations invisibles en inox brossé AISI 304 plein recouverts de caoutchouc élastomère noir.

Les serrures équipant les portes coupe-feu et/ou pare-flamme devront bénéficier du label C.F.P.F. autorisant leur emploi.

Localisation :

Bâtiment Bretagne du R+1 au R+3 pour les sanitaires PMR

03.3.4.5 Poignée de tirage

Poignée de tirage en acier inoxydable brossé AISI 304 de 25 mm de diamètre et de 300 mm d'entraxe, disposée côté intérieur du vantail afin de permettre la fermeture de la porte derrière soi, compris fixations, rosaces en inox brossé AISI 304 sur la face de poussée du vantail

Localisation :

Bâtiment Bretagne du R+1 au R+3 pour les portes des sanitaires PMR

03.3.4.6 Ferme porte hydraulique à glissière équipé de bras anti-vandalisme pour porte à un vantail

Ferme porte hydraulique pour porte à un vantail à système à came avec bras antivandalisme, freinage à l'ouverture, réglage de la vitesse de fermeture et retardement à la fermeture, y compris fixations et réglages.

L'appareil sera choisi en fonction du poids et de la dimension de la porte.

Finition capots **coloris argent**.

L'entreprise devra fournir tous les documents prouvant que les ferme portes sont conformes aux différentes normes en vigueur et sont aptes à équiper des portes coupe-feu et/ou pare-flamme.

Localisation :

Bâtiment Bretagne du R+1 au R+3 pour les portes des sanitaires PMR

03.3.4.7 Dépose soignée de l'aménagement de placards pour modification, y compris adaptation et repose

Comprenant :

- la dépose soigné de l'aménagement intérieur y compris de l'ensemble des accessoires et stockage sur place pour réutilisation
- les modifications de l'aménagement suite à la création du doublage et du remplacement de la porte
- l'adaptation, y compris tous travaux de finition (traitement des chants, etc
- repose de l'ensemble de l'aménagement intérieur et accessoires, y compris remplacement tous les ouvrages ne pouvant être réutilisés

Localisation :

R+2 du bâtiment De Gaulle pour l'aménagement intérieur du placard du bureau 255

03.3.4.8 Tablette d'appui de baie réalisée en bois dur

Tablette réalisée en panneau de bois dur, de 20 mm épaisseur minimum, assemblés à coupes d'onglet dans tous les angles rentrant, compris ossature porteuse en bois dur.

Compris toutes coupes, découpes, ferrures d'assemblage invisibles, réservations pour les autres corps d'état (grilles de ventilation, etc) , fixations et joints d'étanchéité nécessaires.

Finition à la charge du lot Peinture - Revêtements muraux.

03.3.4.8.1 De 0.40 m de profondeur

Localisation :

Bâtiment Bretagne au R+4 en façade sur l'emprise de la banquette

03.3.4.9 Trappe de visite verticale feu et acoustique à parement brut, avec cadre en médium monobloc

Comprenant :

- Un cadre dormant en médium monobloc finition prépeinte, à recouvrement, y compris fixations et joints intumescents sur le cadre.
- Un ouvrant à un vantail à âme pleine MDF finition prépeinte, posé en feuillure y compris joints gonflants et protections nécessaires au classement au feu exigé et acoustique
- laine de roche fixé sur face intérieur de la trappe.
- Ferrage comprenant :
 - * Batteuse à carré pour fermeture

L'entreprise fournira les procès-verbaux d'essai correspondants aux classements de résistance au feu et acoustique demandés.

Finition peinture à la charge du Lot PEINTURE.

Caractéristiques :

- Résistance au feu : EI30
- Marque : COMEC ou équivalent

Localisation :

Bâtiments De Gaulle et Bretagne : en pied de chaque gaine VMC à chaque niveau pour accès aux clapets CF des réseau VMC

03.3.4.10 Traitement about de cloison contre menuiserie

Traitement des abouts de cloison contre menuiserie comprenant :

- Calfeutrement toute hauteur de la façade filante au droit de la jonction avec la cloison avec mise en place de tôles acier 20/10ème recevant une couche de viscoélastique de 5mm et 10kg/m², sur la face arrière des tôles, toutes surfaces. Une tôle sera fixée sur chacune des faces de la cloison et / ou paroi, soit deux tôles en tout.
- Remplissage de l'espace entre tôle par un bourrage de laine minérale de densité 80kg/m³ minimum, dans tout le volume. Ce calfeutrement doit s'appuyer sur un profilé menuisé de la façade, les jonctions entre tôles et profilés et la cloison seront soignées : bande de matériau souple ou équivalent, tous linéaires, étanchéité joint souple...
- Traitement coupe-feu, compris tous dispositifs nécessaires à l'obtention du degré coupe-feu demandé entre locaux (panneau à base de silicate de calcium d'épaisseur adapté, joints intumescents...)

Localisation :

Bâtiment Bretagne dans bureau 101 pour raccordement de la cloison de la gaine au droit de la façade vitrée

03.3.4.11 Plinthes en bois dur

Plinthes en bois dur de 100 x 10 mm d'épaisseur, assemblées par coupes d'onglets pour les angles saillants ou rentrants, y compris toutes coupes, ajustages au sol et fixations suivant supports.

Compris toutes coupes, ajustages au sol et fixations suivant support

Joint d'étanchéité entre sol et plinthe.

Finition à la charge du Lot Peinture

03.3.4.11.1 Plinthe droite

Localisation :

Bâtiment De Gaulle

- Rdc sur doublage à créer dans cabinet médical y compris raccords avec l'existant
- R+1 à R+3 sur doublage à créer y compris raccords avec l'existant
- R+2 à R+3 sur gaine à créer y compris raccords avec l'existant

Bâtiment Bretagne

- R+1 à R+4 sur les cloisons, gaines et banquettes techniques à créer compris raccords avec l'existant

03.3.4.12 Cheminement techniques dans combles perdus

Travaux comprenant :

- solives en sapin du nord traité de section appropriés suivant les portées et les charges à reprendre reposant sur le plancher béton y compris ouvrages de fixations et fixations sur plancher béton
Les éléments seront dimensionnés pour permettre la mise en œuvre de l'isolation en fibre minérale.
- deux chevrons en sapin du nord de section appropriés fixés sur les solives y compris coupes, et assemblages
- des panneaux de particules CTBH de 22 mm d'épaisseur avec rives rainurés et bouvetés, vissés sur les chevrons, y compris coupes et assemblages
- des gardes corps périphériques de 1.10 ou 1.20 m ht en sapin du nord raboté de sections appropriés lisse haute, lisse intermédiaire, lisse basse et poteaux tous les 1.50 m, y compris coupes et assemblages

P.M. :

- *L'ensemble du cheminement devra permettre l'accès aux combles d'une personne pour assurer l'entretien des fluides (charges et surcharges à prendre en compte)*
- *Le poids des ouvrages du cheminement ne devra pas excéder la surcharge admissible acceptable du plancher existant.*

Localisation :

Pour cheminement dans combles perdus sur plancher béton

03.3.4.13 Dépose partielle et reprise de revêtement de sol souple à l'identique de l'existant

Travaux comprenant :

- Dépose partielle de revêtement de sol souple collé existant comprenant :
 - * Protection des ouvrages existants conservés
 - * La dépose du sol collé et de tous les accessoires de finition, par tous moyens appropriés, enlèvement de toute traces de colle par grattage et découpe soignée au préalable, sur les zones à déposer
 - * Chargement des gravois et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Reprise du revêtement de sol souple à l'identique de l'existant au droit des portes et/ou cloison, pose collée compris raccords :
 - * Reprise de la chape
 - * Préparation du support
 - * Revêtement de sol à l'identique de l'existant, posé à la colle ou mise en place d'un profil de
 - * Y compris toutes coupes (tout aspect non conforme entraînera la dépose et repose de matériaux nouveaux)

03.3.4.13.1 Au droit des gaines technique à créer

Localisation :

Bâtiment De Gaulle : R+2 au R+3 pour suppression et adaptation sol souple au droit des gaines à créer

Bâtiment Bretagne : R+1 au R+4 pour suppression et adaptation sol souple au droit des gaines à créer

03.3.4.13.2 Au droit des cloisons et portes

Localisation :

Bâtiment Bretagne : R+1 à R+3 au droit des cloisons et portes à créer